



Référence : ICC-ASP/23/SP/55

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom de la Présidente de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note verbale ICC-ASP/23/SP/07, datée du 28 mars 2024, ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée des États Parties relatives au Statut de Rome sur l'établissement du Comité du budget et des finances (ICC-ASP/1/Res.4, modifiée par ICC-ASP/2/Res.5 et ICC-ASP/4/Res.6), sur la procédure de nomination et d'élection des membres du Comité du budget et des finances (ICC-ASP/1/Res.5, modifiée par ICC-ASP/2/Res.4), et sur l'élection des membres du Comité du budget et des finances de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/22/Res.8), adoptées par l'Assemblée lors de ses première, deuxième, quatrième et vingt-deuxième sessions. Le Secrétariat fait également référence à la décision du Bureau de l'Assemblée des États Parties du 6 mars 2024 concernant la période de nomination pour l'élection de cinq membres du Comité du budget et des finances, comme indiqué dans la résolution ICC-ASP/22/Res.8. En vertu du paragraphe 4 de la résolution ICC-ASP/1/Res.5, le Secrétariat souhaite informer les États Parties qu'au 25 août 2024, l'état des candidatures pour l'élection était le suivant :

Groupe régional	Nombre de sièges vacants	Nom du candidat	Nationalité
États d'Afrique	2	Mme. Glory Geofrey Sindilo	République-Unie de Tanzanie
États d'Asie et du Pacifique	1	M. Jae Woo Kim	République de Corée
États d'Europe orientale	1	-	-
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	1	-	-
États d'Europe occidentale et autres États	0	-	-

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre de candidats reste inférieur au nombre de sièges pour les États africains, les États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes. Conformément au paragraphe 4 de la résolution ICC-ASP/1/Res.5, la période de nomination des membres du Comité a été prolongée jusqu'au **dimanche 8 septembre 2024 (heure d'Europe centrale)**.

Les candidatures doivent être communiquées par la voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Cour pénale internationale, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye, Pays-Bas (ou par courriel à [asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). Si possible, le Secrétariat apprécierait de recevoir une version Word de la candidature et des documents qui l'accompagnent.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site web de la Cour ([www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)), sous la rubrique « Assemblée des États Parties ».

La Haye, le 26 août 2024